

## Info chantier

➤ Cette coupe sera réalisée par l'ONF en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.



## Après cette coupe ?

**Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public**  
**Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.**

Les parcelles 52, 99 et 149 vont bénéficier, dans le cadre du plan de relance, d'une plantation à l'hiver 2022 d'essences diverses, adaptées au sol et au climat et tolérantes au pathogène : les forestiers prévoient la plantation de 1650 tiges/ha avec en majorité du Chêne Sessile (70%), adaptés au sol et à l'exposition des parcelles. Les parcelles 82, 92 et 93 quant à elles seront plantées à l'hiver 2023 après étude des sols.

En complément 30 % de la surface sera plantée en mélange de feuillus divers et fruitiers forestiers afin de garantir la diversité des peuplements et leur résilience.

➤ Avant la plantation, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation. Les jeunes plants seront protégés de la dent des grands herbivores par des protections individuelles.

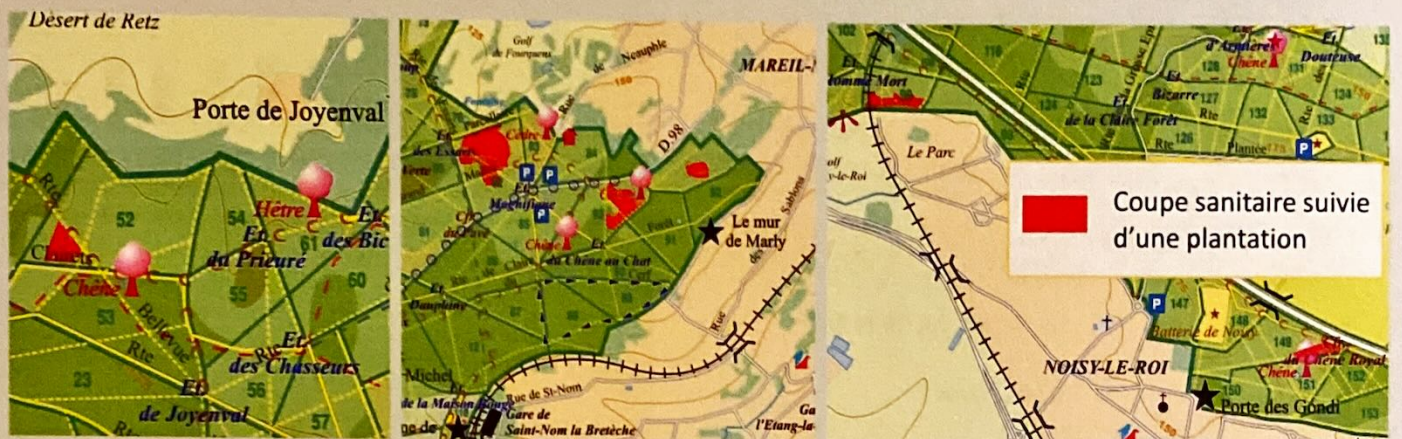


## Où va le bois prélevé ?

Du fait de sa faible qualité, due à l'état sanitaire des peuplements, le bois issu de cette coupe sera à moitié valorisé bois énergie : en bois de chauffage (bois-bûches) en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour alimenter les chaudières franciliennes. En Ile-de-France, le bois énergie est valorisé à – de 45 km en moyenne de la forêt où il est prélevé. L'autre moitié du bois sera valorisé en bois de trituration : panneaux de particules par exemple.

Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

## Plan de la coupe sanitaire suivie de plantation



## La forêt domaniale de Marly

A 20 km à l'ouest de Paris, la forêt domaniale de Marly est insérée dans un paysage urbain entre Saint-Germain-en-Laye et Versailles.

Ce massif de 1.749 ha est composé presque exclusivement de feuillus, où chênes et châtaigniers sont rois.



## Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13<sup>e</sup> siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.\* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

## CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest  
27, rue Edouard Charton  
78000 Versailles

Ysatys Nadji  
Chargée de Communication  
ysatys.nadjji@onf.fr